



# Première avancée sur le dossier nageurs-sauveteurs !

Mardi 28 août 2018 - UNSA Police - 25, rue des tanneries 75013 Paris

**« Suite au courrier rédigé par notre Secrétaire Général, Philippe Capon, demandant la mise en place d'un plan quinquennal de déploiement, ainsi que nos nombreuses interventions médiatiques...**

**Le ministre de l'Intérieur nous informe par écrit que rien n'est acté ! Si une décision sur le devenir des NS doit être statuée, elle se fera avec l'UNSA Police ! »**

**Cyril Lambert**  
Réfèrent National NS CRS UNSA Police



**UNSA POLICE**

27ème Nationale des Syndicats Autonomes  
28 rue des tanneries 75013 PARIS  
Email : [unsa@unsa-police.com](mailto:unsa@unsa-police.com)  
Site : <http://unsa-police.com>  
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 43 14 22 00

Paris, le 13 août 2018

Ministre Clément COLLIGNIER  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75001 PARIS

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité des multiples saisines au sujet de la situation des Trappeurs-Sauveteurs des CRS, l'UNSA Police demande un réajustement personnel afin de planifier un déploiement adapté en fonction des besoins actuels afin que les CRS puissent exercer leurs missions sur le long terme dans des conditions de sécurité optimales et dans une logique de respect de l'environnement de la période estivale. La situation des CRS déploies est très préoccupante puisque les CRS CRS affectés à l'été sont en nombre insuffisant par rapport à la demande de services de sauvetage en mer.

Actuellement, sans aucune garantie de continuité de service, les CRS sont en nombre insuffisant, ce qui expose à des risques de sécurité.

Le déploiement de ces unités est soumis à plusieurs problématiques de nature et de nature. Les CRS CRS utilisent cette unité à des moments de leur vie professionnelle, ce qui entraîne des difficultés de gestion de leur engagement professionnel, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des CRS.

Il est indispensable de vous rendre compte de la situation de ces unités et de leur état.

Une UNSA Police, la demande de services de sauvetage en mer par Compagnies Régionales de Sécurité afin de garantir la sécurité des citoyens et de leur vie.

L'urgence de la situation est telle que nous sommes contraints de solliciter votre attention sur ce dossier. Nous sommes convaincus que vous serez en mesure de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des citoyens et de leur vie.

En attendant, nous sommes convaincus que vous serez en mesure de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des citoyens et de leur vie.

En France, en ce bas lieu de villégiature, la mise en place d'un plan de déploiement des unités de sauvetage en mer par l'UNSA Police est une priorité.



UNSA Police, autonome & indépendant



*Le Ministre d'Etat*

Paris, le 27 AOUT 2018

Réf. : 18-042168-A / BDC-SCCI / JFB

|                    |            |
|--------------------|------------|
| UNSA Police        | 64/2018    |
| Arrivé le :        | 28/08/2018 |
| Pour réponse :     |            |
| Pour information : | → 71/2018  |

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des nageurs sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité déployés sur les communes littorales de France.

Attentif à vos préoccupations, je tiens à vous assurer que les organisations syndicales représentatives seront associées aux réflexions sur le sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Gérard COLLOMB

*Monsieur Philippe CAPON  
Secrétaire Général  
UNSA POLICE  
25, rue des Tanneries  
75013 PARIS*





Référence : PC-SG/SEC2018-71

# UNSA POLICE

Affilié à

**L'Union Nationale des Syndicats Autonomes**

**25 rue des tanneries 75013 PARIS**

Email : [secretariat@unsapolice.com](mailto:secretariat@unsapolice.com)

Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 13 août 2018

Monsieur Gérard COLLOMB

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité des multiples saisines au sujet de la situation des Nageurs-Sauveteurs des CRS, l'UNSA Police demande un déploiement pérenne selon un plan quinquennal calqué sur les vacances scolaires afin que les élus et la DCCRS puissent avoir une vision sur le long terme des mesures de sécurité actuelles et futures sur le littoral français à l'occasion de la période estivale. La vocation des CRS déplacés est ici pleinement respectée puisque les NS CRS effectuent l'été leurs missions sur des stations balnéaires concentrant une importante population estivale...

Actuellement, soixante-cinq communes littorales de France disposent de 297 NS CRS armés sur leurs plages, atout non négligeable dans le contexte actuel.

Le déploiement de ces spécialistes répond à plusieurs problématiques de secours et de sûreté. Les NS CRS célèbrent cette année le soixantenaire de leur création. Soixante années durant lesquelles leurs évolutions et leur engagement spécifique ont permis de mettre en avant leurs compétences en matière judiciaire et de sauvetage aujourd'hui reconnues de tous et par l'ensemble des élus et parlementaires.

Il est inconcevable de voir mourir cette spécialité reconnue et très appréciée des estivants.

Pour l'UNSA Police, le dispositif de surveillance exercé par les Nageurs Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité relève des missions indispensables de l'état et de ses obligations à assurer la sécurité aux cotés des maires...

Concernant le « dispositif NS armé » mis en œuvre pour répondre à la menace terroriste toujours d'actualité, aucun argument sécuritaire ne pourrait justifier le retrait de celui-ci, notamment et à plus forte raison auprès des estivants qui en ont bénéficiés les années précédentes.

Au regard des évènements à venir sur notre territoire (Sommet du G7 à BIARRITZ en 2019, jeux olympiques 2024), pour l'UNSA Police, les enjeux en matière de sécurité sont importants et les NS CRS resteront indispensables dans les grandes missions de sécurité qui se présentent à nous ces prochaines années.

L'engagement des NS CRS est total et leur remise en cause serait une grave erreur qu'aucune restriction budgétaire ne saurait et ne pourrait justifier.

La France est un haut lieu de villégiatures, la mise en place d'un plan quinquennal de déploiement des effectifs nageurs sauveteurs est pour l'UNSA Police un gage indispensable à leur pérennisation.

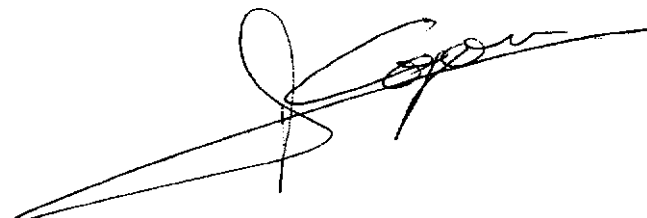
Les NS CRS, par leur présence au plus proche des citoyens, représentent un lien police-population fort que le président de la république a souhaité développer et qui trouve toute sa place dans la PSQ, les NS CRS renforçant la politique de sécurité générale sur l'ensemble des communes du littoral.

Monsieur le Ministre, les NS CRS doivent être maintenus, ils font partie intégrante du dispositif mis en place chaque été pour renforcer la sécurité des estivants sur les plages où ils sont les plus nombreux.

Je ne manquerai pas d'aborder leur situation lors de notre prochain entretien et je vous demande de prendre en considération l'ensemble de ces éléments qui sont connus de tous les élus employant chaque été des NS CRS.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Philippe CAPON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Capon', with a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire Général  
UNSA POLICE